



# LA GAZETTE DE BUSSIÈRES

Bulletin d'information N°9 Juillet - Août - Septembre 2022

## Le mot du Maire



Bussiéroises, Bussiérois,

**La rentrée scolaire s'est bien déroulée le jeudi 1er septembre 2022. L'effectif de notre école cette année est de 40 élèves, c'est stable donc tout va bien.**

**Le transport scolaire** est dorénavant assuré par la société TRANSDEV qui a remporté le marché public. La pénurie nationale de conducteurs de bus touche toutes les entreprises de transport en commun ce qui provoque d'énormes perturbations et suppressions de services.

Lors de la réunion de la CACPB à laquelle j'ai assisté, nous avons pu dialoguer avec les représentants de chez TRANSDEV, Ile de France Mobilités et **Mme la Députée Patricia LEMOINE**. Chacun des Maires présents ont exposés les problèmes rencontrés depuis la rentrée. La priorité a été mise sur les services scolaires et malgré cela quelques loupés ont lieux, c'est pourquoi je demande à tous les parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal de prendre leurs responsabilités, de s'arranger entre parents et d'assurer le transport de leurs enfants en cas d'absence de bus. La Mairie ne maîtrise pas ce problème. Je remercie les parents compréhensifs.

Sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal a décidé lors de sa réunion de réduire les horaires de l'éclairage public**, afin de faire face à l'augmentation de la facture énergétique. Allumage à partir de 6 heures du matin jusqu'au lever du jour. Extinction à partir de 22 heures jusqu'à 6 heures du matin. Rappelons que notre réseau d'éclairage est dorénavant équipé de LEDS ce qui permet d'importantes économies budgétaires.

**Le ministère de l'Economie et des Finances** a imposé un prélèvement de 1% sur la part communale de la taxe d'aménagement de toutes les communes de France. Je vous laisse méditer!!!!

**Le parc de jeux** des enfants a été remis en état suite au vol des panneaux rigides. Nous avons scellé une table de pique-nique en bois à côté du terrain de boules.

**La compagnie de gendarmerie de COULOMMIERS** accueille son nouveau commandant, le capitaine SAUVAGE. Bienvenu à lui.

**La rénovation en peinture** de l'école, préau, toilettes, portail et grilles ont été réalisés pendant les vacances. Un vrai coup de jeunesse a métamorphosé l'ensemble Mairie-école. La subvention DETR accordée par la Préfecture qui a participé à hauteur de 50% du montant des travaux.

**L'été 2022** a fait souffrir toute la population du pays, les animaux, la végétation, les jardins etc ...le niveau de nos rivières a fortement baissées, nous avons dû faire face à des restrictions d'eau mis en place par M. le Préfet. Heureusement la pluie à fait son grand retour à notre grande joie à tous !!!! Malgré la mise en garde des autorités aux risques d'incendies liés à la sécheresse, **des jeunes inconscients** au soir du 14 juillet ont mis le feu dans un champ de chaumes appartenant à M. Jean-Luc RONDEAU. Grâce à l'observation des riverains, ceux-ci ont fait appel aux pompiers qui sont intervenus rapidement pour maîtriser l'incendie. Une propagation aurait été inquiétante vis-à-vis des habitations à proximité. La Gendarmerie et moi-même étions sur place.

**Le Comité des Fêtes** s'est réuni le 9 septembre 2022, un nouveau bureau a été élu. La nouvelle Présidente est Mme Florence LEROY. Félicitations à elle. Vous trouverez le programme des manifestations à la page 4.

**Les travaux du fossé** bordant la RD 407 et contournant les terrains à bâtir et la parcelle agricole route de Séricourt ont été réalisés au mois d'août et début septembre. Je remercie M. Jean-Pierre LORTHOIS pour avoir bénévolement déboiser ce fossé. L'agent communal et moi-même avons également participé à ce travail titanesque. Nous avons à notre disposition du matériel de professionnel, tronçonneuses, quad, camion appartenant à Jean-Pierre. La commune a loué pendant trois jours, un gros broyeur afin d'éliminer plus de 150 mètres cubes de végétaux. L'entreprise Paul et Rondeau a procédé au reprofilage du fossé sur 250 mètres environ.

**L'allée des bois** à Roberdebourg fait l'objet d'une remise en état en collaboration avec la commune d'Orly sur Morin. Dans un premier temps, les trous et les déformations de la chaussée ont été traités avec de la grave calcaire et de l'enrobé. Au printemps prochain un nouveau gravillonnage tapissera cette petite route.

**Avec le soutien de la Municipalité**, un nouveau commerce s'est implanté dans notre village. Mme Virginie BRUNOT vous accueillera dans son salon de coiffure pour un moment de détente et de convivialité.

Bien cordialement,

**Dominique MACHURÉ**





# Nous vous parlons en images...



Rentrée scolaire 2022

Pose de bacs à fleurs et balises anti-stationnement



Travaux de rénovation en peinture de l'ensemble école - préau - toilettes - grilles et portail



Intervention des pompiers

Zone de défrichage

Jean-Pierre et Denis en action



Jean-Pierre, Dominique, Benoît et le matériel utilisé



Végétaux à broyer (150 m3 environ)

Ensemble camion et broyeur



Avant / Après

Avant / Après

Fossé RD407

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez à notre planète!



# Informations



**NOUVEAUTÉ**

## SALON DE COIFFURE



Votre nouveau salon de coiffure vous propose de prendre soin de vous et de votre beauté.

Moment d'exception aux attentions uniques et aux méthodes professionnelles à travers diverses prestations. Coupe transformation, soin capillaire, massage du cuir chevelu, couleur, etc...

Venez vous détendre dans un cadre calme et apaisant où vous laisserez derrière vous toute votre agitation quotidienne. Le salon Excelsior se fera un plaisir de s'occuper aussi bien des femmes, des hommes et des enfants.

Vous pourrez me suivre sur ma page Facebook qui est dédiée aux tendances ainsi que pour la prise de rendez-vous.

Capillairement Virginie



**Salon Excelsior - 2c Rue d'orly 77750 BUSSIERES - 01.64.33.35.24**

## RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DE L'ALLÉE DES BOIS



## LA COMMUNAUTÉ DU DOMAINE DE SÉRICOURT A PROCÉDÉ AU NETTOYAGE DE PARCELLES LEUR APPARTENANT



## Mairie



**01.60.22.50.04**

**En cas d'urgence contactez le:**



**07.49.12.06.01**

[mairie.bussieres77@wanadoo.fr](mailto:mairie.bussieres77@wanadoo.fr)

[www.bussieres77.fr](http://www.bussieres77.fr)

**Le secrétariat est ouvert au public**

*Le lundi de 16h à 18h*

*Le jeudi de 17h à 18h*

*Le vendredi de 14h à 17h*

*Le 1er et 3eme samedi de chaque mois de 11h à 12h.*

### ETAT- CIVIL

#### Naissances:

**Le 28 juillet 2022**  
CHARABI Sara

**Le 21 août 2022**  
EXUMÉ Jen

**Le 22 août 2022**  
RAHMINE Haim

**Le 4 septembre 2022**  
NASCIMENTO Nino

**Le 23 septembre 2022**  
KOUASSI Genséric

#### Mariages:

**Le 2 JUILLET 2022**  
CAPPÖEN Jean-Luc et  
QUATREVAUX Catherine

**Le 17 septembre 2022**  
FOURGEAUD Guillaume et  
DEKEYSER Cécile

#### Décès:

**Le 8 septembre 2022**  
HURAND Paulette



# Infos utiles

## COMITÉ DES FÊTES

### Calendrier des manifestations

#### 2022 - 2023

- Samedi 19/11/22 Repas du Beaujolais Nouveau
- Dimanche 11/12/22 Loto de Noël
- Dimanche 12/03/23 Loto
- Samedi 15/04/23 Soirée dansante des années 80
- Dimanche 18/06/23 Brocante

Une sortie Marché de Noël en décembre 2022 est également prévue

**Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?**



### Café des Aidants

#### Meaux, Marne et Morin

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

**1 samedi par mois de 10h00 à 11h30**

Animé par des professionnels, le **café des Aidants** est un temps convivial d'échange et d'information qui se déroule

soit au Club Frot : rue Louis Braille / 77100 Meaux  
soit au Club Lafayette : 5 place Lafayette / 77100 Meaux

Contact - inscriptions : 01 81 17 00 10 / [accueil@pat-meaux.fr](mailto:accueil@pat-meaux.fr)



## RAPPEL



## BIEN VIVRE ENSEMBLE

Je réalise des activités bruyantes : **je dois respecter les horaires**

- En semaine, de 8h à 12h et 14h à 20h
- Les samedis, de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h

Je fais des travaux d'élagage et de jardinage : **le brûlage est INTERDIT TOUTE L'ANNEE**

Le brûlage des déchets issus de l'entretien de parcs et jardins EST INTERDIT. Cette interdiction concerne tous les déchets (tonte, taille, etc...) et **s'applique en toute période**. Les feux de chantier sont interdits.

### Vos obligations en matière de voisinage

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu de les faire élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin. Si des branches dépassent, votre voisin peut **exiger en justice** qu'une taille soit réalisée, et ce, même si l'arbre risque de mourir à la suite de cette opération.

### Abandon sauvage de déchets

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique.

### Tous types de déchets sont concernés :

poubelles, mégot de cigarette, sacs plastiques, matériaux (tôle, ciment, bois,...), liquide insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.

Merci à tous



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe, c'est une question d'hygiène et de propreté pour le village.